

Procès-verbal

5^e séance de l'année 2019, assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 4 juin 2019 à 19 h 15, dans la salle RC-15 de l'Édifice Denis-Giguère, au 305, rue Racine à Québec

Étaient présents :

Madame Lucette Bouchard	Présidente
Madame Christiane Tanguay	Trésorière
Madame Linda Bouchard	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Pauline Rochette	Administratrice
Madame Pauline Thivierge	Administratrice
Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville- Les Châtel

Étaient également présents :

Madame Lise Gagné	Secrétaire de soutien
Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques

Était absente :

Madame Caroline L. Mineau	Administratrice
---------------------------	-----------------

QUORUM

Il y a quorum. Outre les personnes mentionnées précédemment, 6 citoyens participent à la rencontre, incluant M. Dombrowski (trésorier sortant).

Ordre du jour tel qu'adopté

19-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
19-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
19-05-04	Dossiers du conseil d'administration	19 h 25
	a. Reconnaissance : M. Guy Dombrowski et Mme Anne Baril	
	b. Présentation de la Coopérative jeunesse	
	c. Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec / Lucette Bouchard	
	d. Production de la déclaration – NEQ / Christiane Tanguay	
	e. Place éphémère – État de la situation / Pauline Rochette	
	f. Pétition du parc de L'Orme / Lucette Bouchard	
	g. Plan d'action 2019-2021– Mise à jour / Lucette Bouchard	
	h. Retour sur la Table de l'environnement	
19-05-04	Période d'information du conseiller municipal	20 h 35
19-05-05	Questions et commentaire du public	21 h
19-05-06	Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2019	21 h 05
19-05-07	Affaires découlant du procès-verbal du 7 mai 2019	
19-05-08	Fonctionnement du conseil	21 h 25
	a. Conditions de travail de la secrétaire de rédaction / Lucette Bouchard	
	b. Suivi du budget / Christiane Tanguay	
	c. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de rédaction	
	d. Correspondance / Linda Bouchard	
19-05-09	Divers	21 h 55
	• Calendrier des rencontres de septembre / Maxime Gravel-Renaud	
	• Tableau des rencontres du conseil / Lucette Bouchard	
19-05-10	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	22 h 08

19-05-01 Ouverture de l'assemblée

M^{me} Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre la séance à 19 h 15.

19-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Lucette Bouchard présente les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Le point sur la reconnaissance sera présenté en deux temps, en début de séance avec M. Dombrowski et vers 21 h avec l'arrivée de M^{me} Anne Baril.
- Le point sur le comité de vigilance sera présenté par M^{me} Lucette Bouchard et non par M^{me} Anne Baril.
- Le point sur la déclaration NEQ sera présenté par la nouvelle trésorière, M^{me} Christiane Tanguay.
- Le point sur le réseau structurant sera éliminé et remplacé par un retour sur la Table de l'environnement, puisque deux résolutions devront être présentées à ce point.
- Au point « Divers », M. Maxime Gravel-Renaud souhaite présenter le calendrier des rencontres de septembre et M^{me} Lucette Bouchard, le tableau récapitulatif des rencontres du conseil.
- Il est proposé de procéder à la reconnaissance de M. Dombrowski d'abord, puis à la présentation de la Coopérative jeunesse en point « b ».

Par une proposition de Mme Christiane Tanguay appuyée par Mme Nancy Beaupré, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

19-05-03 Dossiers du conseil d'administration

a. Reconnaissance de M. Guy Dombrowski et de Mme Anne Baril

En début de séance, M^{me} Lucette Bouchard présente un hommage et un certificat de reconnaissance, au nom du conseil, à M. Guy Dombrowski pour ses quinze années de bénévolat à titre de trésorier au Conseil de quartier de Loretteville. M^{me} Bouchard fait notamment mention de l'assiduité et la ténacité dont a fait preuve M. Dombrowski dans ses fonctions. M. Dombrowski remercie le conseil.

Vers 21 h, M^{me} Bouchard accueille M^{me} Anne Baril et lui présente également, au nom du conseil, un hommage et un certificat de reconnaissance pour ses trois années de bénévolat en tant qu'administratrice, présidente et vice-présidente au Conseil de quartier de Loretteville. M^{me} Baril remercie le conseil et souligne qu'elle demeure active comme bénévole en continuant à assister aux rencontres relatives à différents dossiers au bénéfice du conseil.

b. Présentation de la Coopérative jeunesse

Le conseil donne la parole aux deux représentantes de la Coopérative jeunesse de Loretteville, qui présentent l'organisme. Mme Christine Pilote coordonnatrice de projets, conseillère en entrepreneuriat et en éducation financière, ainsi que M^{me} Justine Boulianne, étudiante au baccalauréat en orientation. M^{me} Boulianne est l'une des coordonnatrices de la CJS de Loretteville et encadrera quinze jeunes de 12 à 17 ans qui seront sélectionnés pour l'été selon les critères de sélections : motivation, engagement, disponibilité. La mission de la coopérative est d'accompagner des jeunes en leur permettant d'occuper un emploi et de développer un esprit de gestion de services et d'entrepreneuriat. L'organisme offrira différents services à la population pendant l'été 2019 (entretien paysager

et ménager, travaux de peinture, tonte de pelouse, gardiennage, animation de fêtes d'enfants et de quartier, etc.).

En conclusion, les représentantes soulignent que la Coopérative jeunesse CIEC Loretteville (Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif) possède sa page Facebook pour plus d'information et qu'elle sera présente lors du 5 à 7 d'ouverture de la Place éphémère le 4 juillet prochain. Elles mentionnent également que des séances d'information seront offertes aux jeunes et aux parents les 10 et 12 juin prochains.

c. Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec

M^{me} Lucette Bouchard mentionne que M^{me} Anne Baril est attirée à ce dossier pour le conseil et que celle-ci a souligné qu'aucune autre réunion ne s'est tenue à ce propos à la suite de la rencontre du 30 avril dernier. Les travaux devraient reprendre avant l'automne, notamment en ce qui concerne la biométhanisation et les matières résiduelles.

d. Production de la déclaration - NEQ

Mme Christiane Tanguay demande que le conseil la mandate afin qu'elle puisse produire la déclaration NEQ, tout en étant accompagnée par M. Maxime Gravel-Renaud à ce sujet, et qu'elle soit autorisée à effectuer le paiement de la cotisation en cause.

Résolution CA-19-14

Il est résolu que le Conseil de quartier de Loretteville autorise M^{me} Christiane Tanguay, trésorière du C.A., à remplir et à transmettre par Internet la version électronique de mise à jour annuelle de la déclaration NEQ du conseil de quartier et autorise M^{me} Tanguay à transmettre le paiement de 35 \$ au Registraire des entreprises pour l'année 2019.

La résolution, proposée par M^{me} Lucette Bouchard et appuyée par M^{me} Nancy Beaupré, est adoptée à l'unanimité.

e. Place éphémère – État de la situation

M^{me} Pauline Rochette décrit à l'assemblée ce qu'est la Place éphémère et les organismes qui y seront présents. Actuellement, on attend qu'une personne soit engagée à la coordination. Des questions devraient se clarifier dans les prochains jours au sujet de la collaboration de la Ville du point de vue financier, à savoir si le 200 \$ planifié pour la représentation du conseil de quartier proviendra de la Ville par le biais de ce projet ou si le conseil devra le déboursier à même son budget de fonctionnement. M^{me} Rochette souligne cependant la collaboration soutenue des organismes du milieu et l'intérêt du conseil à y assurer une visibilité. Elle propose que le conseil crée un sous-comité pour l'organisation du matériel promotionnel qui servira également à d'autres activités de visibilité du conseil. Elle mentionne que le logo que le conseil devra faire imprimer à cet effet sera amovible et réutilisable. Cependant, la collaboration à l'animation et au partage des frais de représentation devra s'effectuer avec un autre organisme que le Conseil de quartier Des Châtelers, qui a décliné l'invitation.

- S Le conseil discute du matériel de représentation à utiliser. Des dépliants décrivant la fonction d'un conseil de quartier sont offerts par la Ville. M. Dion suggère d'y apposer un autocollant incluant l'adresse Facebook du conseil. On mentionne la nécessité de munir le conseil d'une affiche réutilisable sur Coroplast afin d'assurer une visibilité aux différents événements. Une boîte de

commentaires est également suggérée. M. Gravel-Renaud souligne qu'une bannière rétractable sur laquelle est mentionné « Conseil de quartier » est disponible gracieusement au Bureau d'arrondissement Des Rivières, mais sous condition d'une réservation occasionnelle et temporaire. Le conseil retient cette suggestion.

f. Pétition du parc de L'Orme

- S M^{me} Lucette Bouchard présente la situation du parc de L'Orme et ses infrastructures à l'assemblée. Elle mentionne que 349 signatures ont été recueillies à ce jour à la pétition réclamant que la Ville respecte son engagement pour les travaux de réfection de ce parc. Les quatre citoyens présents à l'assemblée pourront ajouter leur signature. Comme les organismes de « Parlons Loretteville » n'auront pas de rencontre en mai, M. Dion offre d'aller les rencontrer personnellement afin d'obtenir leur signature et pouvoir déposer la pétition au Conseil d'arrondissement le 17 juin comme prévu.

Résolution CA-19-15

Le Conseil de quartier de Loretteville autorise Mme Lucette Bouchard à transmettre la pétition du parc de L'Orme au conseiller municipal, M. Raymond Dion, qui est mandaté par le conseil pour la déposer au Conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles le 17 juin 2019.

La résolution, proposée par M^{me} Christiane Tanguay et appuyée par M^{me} Pauline Thivierge, est adoptée à l'unanimité.

g. Plan d'action 2019-2021– Mise à jour

- S M^{me} Lucette Bouchard se propose de transmettre aux membres du conseil une communication par l'application Doodle afin de fixer une date à une première rencontre sur le plan d'action 2019-2021, soit entre le milieu et la fin de septembre.

À la suite d'une suggestion de M^{me} Pauline Rochette, le conseil adoptera un suivi des demandes tangibles des citoyens lors des séances du conseil, au moyen de résolutions autant que possible, pour permettre un suivi. Ces demandes seront notées au procès-verbal.

h. Retour sur la Table de l'environnement

La Table de l'environnement a adopté deux résolutions au sujet desquelles le conseil devra se positionner. L'une à propos du transport structurant, l'autre au sujet de la canopée urbaine.

1. Réseau de transport structurant

La Table de l'environnement appuie le projet de réseau structurant de transport. Étant donné que ce projet est lié au financement fédéral et provincial, la Table demande l'appui du conseil de quartier à cet effet.

Après discussion, il ressort que le conseil appuie la démarche, mais n'appuie pas le trajet planifié par le réseau pour son secteur. La résolution complète transmise par la Table est jointe en annexe au procès-verbal. La résolution prise par le conseil au sujet du Réseau structurant se lit ci-après :

Résolution CA-19-16

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de quartier de Loretteville se joigne à cette vaste mobilisation en appui à la démarche du Réseau de transport structurant de la Ville de Québec ;

QUE le conseil de quartier de Loretteville réitère l'urgence d'agir à la Ville de Québec pour la concrétisation de cet important projet de réseau relié aux endroits qui génèrent le plus de déplacements ;

QUE le conseil de quartier de Loretteville presse la Ville de Québec d'obtenir le financement dans les meilleurs délais, et ce, afin d'éviter de mettre en danger la réalisation du projet à l'intérieur de l'échéancier prévu.

La résolution, proposée par Mme Pauline Rochette et appuyée par Mme Pauline Thivierge, est adoptée à l'unanimité.

2 La canopée urbaine

M^{me} Lucette Bouchard explique à l'assemblée que la canopée urbaine est la couverture des arbres sur le territoire. M^{me} Christiane Tanguay lit à l'assemblée la résolution transmise par la Table de l'environnement au sujet de la canopée. Celle-ci est annexée au procès-verbal. La résolution prise par le conseil au sujet de la canopée urbaine se lit ci-après :

Résolution CA-19-17

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de quartier de Loretteville demande à la Ville de Québec de bonifier sa réglementation municipale afin d'augmenter la préservation et la protection des arbres et boisés existants ;

QUE les administrateurs du conseil de quartier de Loretteville collaborent avec l'administration municipale dans le processus de bonification réglementaire ;

QUE le conseil de quartier de Loretteville développe une stratégie d'ici 2025, à l'échelle de leur quartier, de manière à cibler des actions concrètes relatives au verdissement et à la préservation de la canopée.

La résolution, proposée par Lucette Bouchard et appuyée par Linda Bouchard, est adoptée à l'unanimité.

Une citoyenne demande à M. Dion s'il existe un règlement pour empêcher les promoteurs de faire des coupes à blanc. M. Dion explique que des efforts ont été faits dans ce sens, notamment par les nouveaux règlements au sujet des marges latérales exigées entre autres, pour les faux-jumelés. Il explique également que les nouvelles règles au CCU exigent aux promoteurs de présenter leurs projets et de respecter le pourcentage alloué aux espaces verts, soit 25% pour les bâtiments de type isolé et 20% pour ceux de type jumelé.

19-05-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Dion souhaite que les démarches du conseil sur la Place éphémère aboutissent. Il suggère que l'horaire des spectacles d'été dans le quartier soit ajouté à la page Facebook du conseil ainsi qu'à la Place éphémère. On mentionne

que la programmation des spectacles du secteur n'est pas assez diffusée et connue.

Le conseiller mentionne qu'il n'y aura pas beaucoup de travaux dans le quartier cet été, sauf sur la rue du Nord près du coin des rues Valvue et de la Faune.

Il souligne qu'il est toujours à la défense des citoyens de la rue Monseigneur-Cooke dont la nappe phréatique a été contaminée par le sel de déglacage. Il souhaite que la Ville assume sa responsabilité à ce sujet et qu'elle permette à ces citoyens de se raccorder sans frais au réseau de la Ville. Le dossier suit son cours.

Les travaux sont commencés dans le secteur de Château d'Eau. Il y aura moins de stationnement à proximité, cependant, on y augmentera les espaces verts et on y ajoutera des notes historiques. M. Dion estime que l'on redonnera sa beauté à l'endroit. Concernant l'ancienne plage du Château d'Eau, M. Dion mentionne qu'il ne peut pas encourager sa réouverture en raison de la difficulté à y offrir une surveillance adéquate et en raison des plaintes des gens à propos de sa fréquentation actuelle.

M^{me} Rochette souligne à M. Dion qu'il manque des poubelles à Château d'Eau, dans les sentiers et même près des pistes cyclables pour permettre aux gens de disposer de leurs rebuts.

- S M^{me} Rochette demande à M. Dion un suivi concernant la plainte de citoyens qui reçoivent des balles sur leur terrain tout près du terrain de baseball du parc de l'Orme, au coin de la rue de la Falaise-Verte. M. Dion va vérifier ce point et y revenir.

19-05-05 Questions et commentaires du public

Aucune mention à ce point.

19-05-06 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2019

M^{me} Rochette souligne qu'au procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai, on ne devrait pas voir son nom à la troisième ligne du point « k » concernant la présence à la rencontre Vision Vélo Loretteville, mais plutôt le nom de M^{me} Nancy Beaupré.

Par une proposition de M^{me} Christiane Tanguay appuyée par M^{me} Nancy Beaupré, le procès-verbal du 7 mai 2019 est modifié conformément à la remarque de M^{me} Rochette et approuvé à l'unanimité.

19-05-07 Affaires découlant du procès-verbal du 7 mai 2019

Les principaux points à souligner (ou qui n'aurait pas été traités dans les sections antérieures du procès-verbal) sont les suivants :

- Le Conseil de quartier Des Châtels ne se joindra pas à celui de Loretteville pour le partage des frais et de l'horaire de présence à la Place éphémère.
- Il y aura un rendez-vous à prendre auprès des députés Sylvain Lévesque et Gérard Deltell concernant la pétition du parc De L'Orme.
- Il est mentionné que M. Michael Lau a reçu copie d'une lettre qu'il avait demandée à propos du transport en commun.
- Concernant la communication à faire avec le Conseil d'établissement au sujet de la pétition du parc de L'Orme, il a été décidé de ne pas y donner suite.

- Mme Lucette Bouchard mentionne qu'elle dépose la lettre de démission de M. Dombrowski à la secrétaire du conseil.

19-05-08 Fonctionnement du conseil

a. Conditions de travail de la secrétaire de rédaction

S Mme Lucette Bouchard demande à la secrétaire de rédaction de se retirer afin que le conseil discute de ce point. Après discussion, il a été résolu que le conseil et la secrétaire de rédaction signeront un contrat de travail forfaitaire mentionnant les conditions de travail de la secrétaire. Ce contrat sera présenté à la secrétaire sou peu.

b. Suivi du budget

S Mme Tanguay mentionne qu'elle n'est pas encore reconnue comme signataire aux comptes auprès de l'institution bancaire du conseil. Elle rencontrera la Banque TD en compagnie de M. Guy Dombrowski ce jeudi afin de compléter l'opération. M. Dombrowski a cependant signé certains documents bancaires qui permettront notamment le paiement des services du secrétariat de rédaction qui ont été effectués le mois dernier ainsi que le paiement anticipé du procès-verbal de juin étant donné que le prochain conseil se tiendra en septembre. Il est mentionné que le solde actuel du compte du conseil est de 954\$.

c. Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire de soutien

Résolution CA-19-18

Il est résolu que les membres du Conseil de quartier de Loretteville autorisent le paiement de 190 \$ à Mme Lise Gagné, secrétaire de rédaction, pour la rédaction des procès-verbaux et la mise à jour du tableau des résolutions des rencontres du 7 mai et du 4 juin 2019

La résolution, proposée par Mme Pauline Thivierge et appuyée par Mme Linda Bouchard, est adoptée à l'unanimité.

d. Correspondance

Mme Linda Bouchard décrit la correspondance reçue par le conseil.

- Mme Bouchard mentionne l'inscription de trois membres du conseil au Forum sur l'habitation tenu par la Ville les 12, 13 et 14 juin. M. Maxime Gravel-Renaud souligne que celles qui ont payé leur inscription seront remboursées par le conseil.
- Invitation pour une rencontre à la Table de concertation Vélo des conseils de quartier le 13 mai
- Le conseil de quartier a reçu un courriel concernant un mémoire sur la politique de déneigement.
- Il y aura un atelier participatif sur les changements climatiques les 26 ou 27 juin pour celles qui n'ont pas pu y aller en mai.
- En mai, le conseil a reçu une invitation des organismes communautaires de la Jacques-Cartier, partenaires du territoire, pour réfléchir sur une démarche de développement. Des membres ont assisté à la rencontre du 3 juin.
- Le conseil a reçu une correspondance de l'organisme « J'ai ma passe » concernant le transport structurant.

- M^{me} Lucette Bouchard revient sur une rencontre au sujet des communautés et y reviendra lors de la prochaine rencontre.
- Information concernant la formation des nouveaux membres de conseils de quartiers. Une rencontre a eu lieu lors de deux soirées cette semaine.
- De la part du conseiller M. Raymond Dion, une communication est parvenue à propos de la possibilité de bénéficier d'une subvention municipale en plantant un arbre sur son terrain.
- M^{me} Lucette Bouchard et M. Gravel-Renaud soulignent qu'il existe une infolettre municipale à laquelle on peut s'inscrire et qui est une mine d'information sur tous les sujets d'intérêt pour les membres. On la trouve sur le site de la Ville sous l'onglet « Espace presse » dans les abonnements.

19-05-09 Divers

M^{me} Lucette Bouchard recevra la liste des coordonnées des membres de la part de M. Gravel-Renaud. M. Gravel-Renaud mentionne qu'il a déjà préparé un calendrier de rencontre et qu'il le fera parvenir aux membres.

19-05-10 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier se tiendra le mardi 3 septembre prochain. Par une proposition de M^{me} Linda Bouchard appuyée de M^{me} Christiane Tanguay, la séance est levée à 22 h 08.

Signé

Signé

Lucette Bouchard
Présidente

Linda Bouchard
Secrétaire